




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110307-14116-DE-1-1_0 |
| Date de signature : 08/03/11 |
| Date de réception : mardi 8 mars 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.233**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CROIX ROUGE FRANÇAISE - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) HENRY DUNANT - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION 2011.

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



16.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET COMMERCANTE

OBJET : CROIX ROUGE FRANÇAISE - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) HENRY DUNANT - MODALITÉS
D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION 2011. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil des populations les plus démunies, la Ville d'Aix-en-Provence dispose d'un centre d'hébergement d'urgence dont la gestion a été confiée à la Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence par convention tripartite signée en 2010 avec la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour une durée de 3 ans.

Ce centre, dénommé Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant, fonctionne depuis 1999 et participe tout au long de l'année à l'hébergement de personnes en situation de rupture sociale. Il est également l'un des maillons essentiels du dispositif hivernal de prise en charge des personnes fragilisées. Le CCAS d'Aix-en-Provence contribue à ces actions par la mise à disposition, par convention, de deux gardiens de nuit et par un travail de partenariat étroit avec le Service d'Accueil et d'Orientation (S.A.O) sur le suivi et l'orientation du public.

Il convient également de préciser que l'activité du CHAS Henry Dunant bénéficie d'une aide de la part de la DDASS, au titre de sa compétence départementale pour l'accueil et l'hébergement des personnes défavorisées.

Compte tenu des missions sociales essentielles de cette institution il vous est proposé d'attribuer pour l'année 2011, une subvention de fonctionnement d'un montant de 118 000 € (cent dix huit mille euros), dont les versements seront effectués comme suit :

- un premier versement d'un montant de 59 000 € (cinquante neuf mille euros) en avril 2011,
- un second versement d'un montant de 59 000 € (cinquante neuf mille euros) en septembre 2011.

Ce dossier a été validé le 1^{er} février 2011.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à cette association une subvention de fonctionnement telle que détaillée ci-dessus.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne 925.20-6574-1459 “ Croix Rouge Française – Centre d’Hébergement et d’Accompagnement Social Henry Dunant ” qui présente les disponibilités suffisantes.

| Association | Objet | 2009 | 2010 | 2011 | |
|--|--|-----------|-----------|----------|-----------|
| | | | | Avril | Septembre |
| Croix Rouge Française Centre d’Hébergement et d’Accompagnement Social Henry Dunant (CHAS) | Assurer tout au long de l’année l’hébergement des personnes en rupture sociale | 116 622 € | 117 000 € | 59 000 € | 59 000 € |

**2011.233 - CROIX ROUGE FRANÇAISE - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) HENRY DUNANT - MODALITÉS
D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION 2011.**

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 55 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 55 |
| Pour | : 55 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**